

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 mars 2022

CP2022_03_5
id. 6289

Le 22 mars 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme SARDEING (pouvoir à Mme BOURDONCLE), Mme SINOPOLI (pouvoir à M. VAISSIERES)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

SOUTIEN DE L'EUROPE AU DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT DANS LES COLLÈGES ET LES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

Le Département a intégré le réseau à très haut débit de la Région Occitanie « THD'Oc » pour favoriser les usages du numérique dans les collèges et améliorer les performances du réseau de télécommunications qui interconnecte les bâtiments départementaux (délibération de la commission permanente du 2 mai 2017 portant approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de services de collecte à très haut débit).

Cette opération d'un coût global de 1 111 080 € TTC, destinée à favoriser le raccordement à un réseau de collecte large bande pour le raccordement au réseau « THD'Oc » des collèges et des bâtiments départementaux, permet de bénéficier d'une aide européenne FEDER au titre du programme opérationnel « Midi-Pyrénées Garonne 2014-2020 axe III-1 action 2 », à hauteur de 555 540,00 €, selon le plan de financement suivant et ce, pour les années 2019-2022.

Dépenses (TTC)		Recettes	
Fournitures de services de collecte à très haut débit	1 111 080 €	Europe FEDER (50 %)	555 540 €
		Autofinancement Département 82 (50 %)	555 540 €
TOTAL	1 111 080 €	TOTAL (100 %)	1 111 080 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de la commission permanente du 2 mai 2017 relative au groupement de commandes pour la fourniture de services de collecte à très haut débit,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, au titre du programme évoqué, le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter en conséquence toute demande de subvention auprès de l'Europe pour le déploiement du très haut débit dans les collèges et dans les bâtiments départementaux.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL